Firminy-Tivoli-Marmiers-Camisières-Canteloube-Clémenceau-Baradel Tronquières

Aurillac, le 7 juillet 2025

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET ENGAGEMENT CITOYEN.
Dossier suivi par :
valerie.peyrouzel@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 26 JUIN 2025

Objet : Conseil de Quartier 6

Étaient présents : Chantal AMARI, Marie-Thérèse CHANCEL, Marie-Jeanne CHAUPIT, Marie CONDAMINE, Martine CONNE, Éliane DAUZONNE, Francine GAZAL, Maguy MAYENOBE, Valérie PEYROUZEL, Nicole SERIEYS, Véronique VISY, Thierry COSTE, Jean DAUZONNE, Didier DELMAS et Alain RIEHL.

Étaient excusés : Alice BELGUIRAL, Babette MANHEVAL, Pierre CONDAMINE, Francis GIBIAT et Pierre ROUCHES.

****

Véronique VISY et Valérie PEYROUZEL accueillent les membres du conseil de quartier 6. Après avoir énoncé l'ordre du jour, nous passons au premier point.

1 - Retour sur les questions posées lors de notre précédente rencontre.

Question : Le totem indiquant le centre commercial de Marmiers empiète sur la voie partagée cyclistes/piétons. Serait-il possible de le repositionner un peu plus en retrait ?
Réponse du Référent Technique de la Direction des Espaces Publics : Il n'est pas prévu de déplacer le totem, car de nombreux réseaux se trouvent sous la voirie, tels que le gaz, l'électricité et le réseau Orange. La largeur de la voie partagée est de 3,50 m de largeur, donc il n'est pas nécessaire de déplacer le totem même si à cet endroit, nous avons un léger rétrécissement.

Question : Sur la contre-allée de l'avenue du Plomb du Cantal, qui longe la copropriété le Bourbonnais, une portion de haie est implantée mais ne fait pas la longueur de l'allée entre les deux feux de circulation. Ce qui incite certains piétons à traverser en dehors des passages protégés. Est-il envisageable de prolonger cette haie ?
Réponse du directeur du CTM : Il n'est pas favorable au prolongement de la haie vers l'avenue de Tivoli car cela a un coût (fourniture/pose) et demande un entretien (le service Espaces-Verts a de plus en plus d'espaces à entretenir) et ces haies sont souvent remplies de papiers, canettes. De plus pas d'incident particulier connu sur ce secteur depuis une dizaine d'année. Le service Espaces-Verts serait même favorable à enlever la haie restante.

Question : Est-il possible d'installer, de chaque côté du terre-plein central du boulevard de Lescudilliers, une signalétique indiquant le passage piéton qui traverse le boulevard (entre l'enseigne Picard et Cantal Ingénierie & Territoires) ?
Réponse du directeur du CTM : Le service voirie a implanté 4 panneaux A13b de pré signalisation, de part et d'autre du passage piéton.

****

2 - Aménagement du petit espace public (au niveau du 47) rue de Baradel.

Suite à une réunion technique sur site qui s'est déroulée le lundi 6 mai 2025 en présence de : Marc DELORT (Directeur du CTM), Valérie PEYROUZEL (service Démocratie Locale), Marie-Jeanne CHAUPIT et messieurs Jean DAUZONNE, Didier DELMAS et Pierre ROUCHES membres du CDQ6 ci-dessous les aménagements proposés et actés par les élus référents au Cadre de Vie.

- **Point N° 1** : Retirer les grosses pierres délimitant actuellement l'espace. Laisser uniquement une entrée située sur le côté droit lorsque l'on se trouve face à l'espace vert. Entre le parking et les espaces verts, création d'un trottoirs 1m40 de large avec bordure de 14 cm de haut.
- **Point N° 2** : Enlever la barrière chicane située au début du chemin menant à la passerelle de la Ponétie. Il avait été envisagé de la repositionner à l'entrée de l'espace, mais l'accès à l'espace vert pourrait être assuré en posant trois quilles amovibles permettant ainsi aux véhicules d'entretien ou autres de rentrer sur l'espace.
- **Point N° 3** : À l'intérieur du site, retirer la bordure délimitant les espaces verts, qui est en mauvais état et qui ne présente pas d'intérêt. Enlever également les îlots de grosses pierres. Une fois ces éléments supprimés, l'accès sera facilité pour la tondeuse et autres véhicules d'entretien, améliorant ainsi la gestion du site.
- **Point N° 4** : Retirer le bac à fleurs en béton, partiellement cassé, situé à proximité des places de stationnement.
- **Point N° 5** : Au bas du cheminement créé par le passage des vélos et piétons qui traversent la pelouse, positionner une grosse pierre pour empêcher le passage des vélos, qui débouchent sur le chemin goudronné et surprennent les promeneurs. Ils devront ainsi, au même titre que les promeneurs, prendre le chemin en bitume.
- **Point N° 6** : Demande d'installation sur le site d'un banc supplémentaire et éventuellement d'une table de pique-nique.
  Attention, il est important de noter qu'un riverain résidant au 41 rue de Baradel semble opposé à l'installation de ce type d'équipement. Afin d'éviter tout malentendu ou conflit potentiel, il est impératif que des membres du CDQ6 rencontrent cette personne ainsi que le voisinage, pour échanger directement sur leurs préoccupations et tenter de trouver un compromis satisfaisant pour tous.

  L'animatrice va contacter Pierre ROUCHES pour lui demander s'il souhaite assurer cette mission. Trois autres membres (Jean DAUZONNE, Thierry COSTES et Didier DELMAS) sont prêts à l'accompagner dans cette démarche.

  Si l'installation est possible se coordonner avec Dominique VIDALINC afin de déterminer les emplacements les plus appropriés.
- **Point N° 7** : Quel est le rôle du boîtier blanc situé sur le poteau d'éclairage situé au milieu de l'espace Vert ? Par ailleurs, serait-il possible de le programmer pour qu'il s'allume et s'éteigne automatiquement à partir de 22h ?
  Pour information, l'entreprise "Eiffage" a confirmé que le coffret sur le candélabre sert à allumer le terrain de pétanque. En réponse à la question : "Est-il possible de le programmer pour qu'il s'allume et s'éteigne automatiquement à partir de 22h ?", cela est envisageable, mais il faut **s'assurer de l'accord des riverains comme pour la demande d'une table de pique-nique (notamment du propriétaire du 41)**, car dans le passé, des habitants avaient demandé son extinction pour éviter les regroupements et nuisances sonores.

Autres points abordés :

- Serait-il possible de procéder au nettoyage de la rampe de la passerelle de la Ponétie ? et pourrait-on également fixer le tuyau ainsi que les câbles qui pendent sous la passerelle ?
  Demande validée par le directeur du Centre Technique Municipal et les élu(e)s du Cadre de Vie. Le service Propreté Urbaine passera le Karcher sur le garde-corps de la passerelle. Quant aux câbles pendants, ils seront refixés correctement par des agents du Centre Technique Municipal.
- Que sont devenus les agrès sportifs situés à la Ponétie, sur la gauche, à la sortie de la passerelle. Peut-on envisager leur installation dans l'espace vert de Baradel ?
  Après renseignement pris auprès de Dominique VIDALINC, ces agrès ont été retirés car ils ne respectaient plus les normes de sécurité en vigueur. Par ailleurs, une zone dédiée au "Street Workout" a été aménagée sur la plaine de la Ponétie, à proximité de la Maison départementale des sports, ce qui explique qu'aucune nouvelle implantation n'est prévue.
- L'espace vert possède-t-il un nom spécifique ? Dans le cas contraire, il pourrait être pertinent d'en choisir un afin de lui donner une identité claire.
  Actuellement, cet espace n'a pas de dénomination officielle. La procédure pour la dénomination d'un espace public, relève notamment de la compétence de la commission Culture. Lorsqu'une demande de dénomination est formulée, deux options possible :
  - Soit proposer un nom, accompagné d'arguments justifiant ce choix.
  - Soit choisir un nom sur une liste proposée par le service Culture.

  Il est également essentiel d'assurer la parité hommes-femmes dans le processus de dénomination, afin de promouvoir l'égalité et la reconnaissance de toutes et tous. Enfin, une fois la proposition validée par la commission Culture, elle doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

****

3 - Informations diverses :

- Comme chaque année, l'association Éclat viendra présenter l'édition 2025 du Festival d'Aurillac lors de réunions publiques dans les quartiers. Pour notre Conseil de Quartier 6, cette présentation se tiendra le **mercredi 23 juillet à 18 heures au Square Jara**. Information complémentaire, la billetterie ouvrira à l'Office de Tourisme le mercredi 16 juillet, exclusivement réservée aux habitant(e)s de l'Agglo, puis en ligne à partir du vendredi 18 juillet.
- Suite à une entrevue entre Véronique VISY, Christian FRICOT, l'animatrice, et **l'association APF France Handicap,** les membres sont informés qu'une rencontre sera organisée courant octobre. Il s'agira d'une séance de sensibilisation au handicap, destinée aux membres des conseils de quartier 5 et 6 ainsi qu'au Conseil Citoyen.
- ***Semaine Écocitoyenne :***
  Le service de Démocratie Locale reconduit l'organisation de la deuxième édition de la "Semaine Écocitoyenne", qui se déroulera du samedi 27 septembre au dimanche 5 octobre 2025. Cet événement vise à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et à promouvoir des actions concrètes en faveur du développement durable. La semaine débutera par la septième opération de nettoyage des abords de la Jordanne, samedi matin 27 septembre 2025, à partir de 8h15, au départ du site de la plaine de jeux de Peyrolles. Cette opération consiste à nettoyer les berges de la Jordanne avec l'aide des membres des conseils de quartier et de citoyens inscrits auprès du service de Démocratie Locale. Elle est organisée en étroite collaboration avec l'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Aurillac (L'AAPPMA), ainsi

qu'avec les agents des services de la Propreté Urbaine et des Espaces Verts. Vous pouvez dès à présent vous inscrire en ligne sur Semaine écocitoyenne du 27 septembre au 4 octobre 2025 | Mairie d'Aurillac ou par le biais du bulletin d'inscription disponible dans « Aurillac Infos » du mois de juin.

- L'opération **« Un p'tit coin de paradis sous un ciel de parapluies »** est de retour en centre-ville. 1200 parapluies sont installés dans les rues piétonnes pour l'été. Réalisés par la maison Piganiol, les parapluies sont posés par les équipes du centre technique municipal. L'installation couvre la rue Émile Duclaux, la rue Victor Hugo ainsi que la place du Salut et sera présente jusqu'à la fin de l'été.
- **Point travaux de voirie 2025** :
  Comme chaque année, différents travaux de voirie sont arbitrés et programmés sur l'ensemble du territoire de la commune. Ils concernent les entretiens réguliers, revêtements bicouche, pontages, bouchage de trous, afin de maintenir les chaussées en état et éviter les infiltrations. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux mobilités douces est prise en considération sur chaque intervention.
  - *Avenue de Tivoli* : réfection de l'enrobé sur chaussée avec remise en état.
  - *École de Tivoli* : cours Oasis n°2, les travaux ont débuté depuis fin avril, afin que la cour soit prête à la rentrée de septembre.
  - *Rue Meallet de Cours* : réfection de la chaussée, du trottoir et des bordures. Mise en deux voies avec stationnement, afin de redonner un véritable trottoir et de l'espace aux piétons.
  - *Rue des Alouettes, rue Francis Fesq et rue de Firminy* : tous les travaux des réseaux des concessionnaires sont terminés, permettant maintenant une réhabilitation complète de ces rues (chaussée, enrobés, caniveau central).
  - *Pose d'un plateau surélevé avenue Aristide Briand* (en cours), suite à la concertation publique avec les habitants pour limiter la vitesse de circulation sur cette voie.
- **L'îlot Z'enfants** sur les berges de la Jordanne du 9 juillet - 13 août.
  Cette animation estivale gratuite permettra à toutes et tous de profiter de la plage aménagée, d'une promenade en canoë sur la Jordanne, de glisser ou rebondir sur les structures gonflables ou encore de monter à bord du petit train. Un chalet gourmand avec terrasse sera également proposé sur ce site. Accès libre & gratuit - Les enfants seront sous la responsabilité & la surveillance de leurs parents.

****

4 - Bilan de l'après-midi festive inter-conseils de quartier du 14 juin.

Suite à une première initiative portée par le CDQ5 en 2023, Didier MINETTI président citoyen du CDQ3 a souhaité renouveler un échange festif inter-conseils de quartier, avec le soutien des cinq autres présidents citoyens.
Cet événement convivial s'est déroulé le samedi 14 juin, de 14h à 18h, à la « Maison pour tous » située à Belbex. Au programme : tournoi de pétanque avec remise de trophées pour les équipes gagnantes et des échanges variés entre membres des différents CDQ. Puis l'après-midi s'est clôturée par un moment de partage avec des boissons, pâtisseries apportées par chacun. Malgré un faible nombre de participants, les vingt membres présents, accompagnés de certaines élues référentes des CDQ, ont pleinement apprécié cette après-midi récréative. Tous souhaitent que cette action soit renouvelée l'année prochaine. Pour l'améliorer, il est proposé d'intégrer une randonnée le matin, suivie d'un pique-nique, puis d'une après-midi festive.

****

5 - Échanges et questions diverses :

- **Q** : Rue du Rouergue, au niveau des conteneurs à poubelles, un candélabre a été enlevé. Certains membres résidents du secteur souhaitent que le lampadaire soit réinstallé à proximité ?

- **Q :** Suite à la prochaine ouverture du Lidl, des membres expriment des inquiétudes concernant la sortie côté avenue Charles De Gaulle. Un aménagement est-il prévu pour cette sortie afin d'éviter d'éventuels embouteillages dans ce secteur ?

  R : Les deux demandes ci-dessus vont être transmises aux services compétents pour analyse. Nous vous tiendrons informés lors d'une prochaine réunion plénière.

Ci-dessous deux questions abordés par M. Alain RIEHL :

- **Q :** Concernant les circuits "Vélo Futé", il semblerait qu'il y ait des petites incohérences liées à leur tracé sur certains secteurs.
  R : *Pour information et après avoir consulté le service compétent : ces itinéraires ont été conçus et validés dans une démarche collaborative, impliquant la mairie (techniciens et élus), plusieurs associations telles que Vélo Cité 15, Roue Libre, le Pôle des Mobilités Durables, ainsi qu'Aurillac Agglo. Ces trajets ont été pensés pour garantir la sécurité des usagers tout en favorisant une mobilité douce et accessible, en s'inspirant également des trajets en bus pour encourager une multimodalité efficace. Il convient également de préciser que ces circuits sont évolutifs, ce qui signifie qu'ils peuvent être ajustés en fonction des aménagements futurs, des contraintes techniques ou financières.*

- **Q :** Problème du stationnement des poids-lourds sur l'avenue Charles de Gaulle qui gêne la visibilité pour sortir du parking (face au laboratoire Sylab).
  R : *Les agents de la Police Municipale ont repris contact avec les commerçants de la zone afin de les sensibiliser à cette problématique. Malgré des passages réguliers et des opérations de verbalisation, ces mesures ne semblent pas suffisantes.*
  Il est donc demandé à M. RIEHL de faire une demande auprès du N° Cadre de Vie pour envisager l'installation de plots sur le trottoir, afin d'empêcher le stationnement des camions. L'information a également été transmise à Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, élue déléguée à l'accessibilité et au cadre de vie, qui traitera la demande.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été !!!

Pour conclure, Véronique VISY et l'animatrice invitent les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)
Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr